

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2015

---

INFORMATION DE L'ADMINISTRATION PAR L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 3261)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL7

présenté par  
M. Binet, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 22, substituer au mot :

« révélant »,

les mots :

« motivé par ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.